PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Arrêté fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de GENOD les 1er et 8 octobre 2023

Arrêté n°DCL-BRGAE-3920230921-001

LE PRÉFET

Vu le code électoral, notamment ses articles R.124, R.127-2 et suivants ;

Vu l'arrêté n° DCL-BRGAE-3920230811-002 du 11 août 2023 portant convocation des électeurs de la commune de GENOD les dimanches 1er et 8 octobre 2023 afin de procéder à l'élection de deux membres du conseil municipal et fixant les dates de dépôt de candidatures ;

CONSIDÉRANT les candidatures enregistrées en vue de compléter l'effectif du conseil municipal de GENOD;

ARRÊTE

Article 1 : L'état des candidatures enregistrées le jeudi 14 septembre 2023 à 18 heures, en vue du premier tour de l'élection municipale complémentaire à GENOD le 1er octobre est établi conformément à l'annexe jointe ;

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture du Jura est chargée de l'application du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au 1er adjoint de la commune de GENOD qui en assurera l'affichage dès réception, aux emplacements habituels de la commune et dans le bureau de vote, le jour du scrutin.

Fait à Lons-Le-Saunier le 21 SEP. 2023

Pour le préfet, et par délégation
La secrétaire générale
MME SEVENIER MULLER Elisabeth

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES

COMMUNE DE GENOD

Scrutin des 1er et 8 octobre 2023

(2 membres à élire)

ÉTAT DES CANDIDATURES POUR LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Mme ADOBATI Estelle

M. ANGELOZ Frederic